

Dyslexie et dysorthographe

QU'EST-CE QUE LA DYSLEXIE?*

La dyslexie est un trouble persistant de l'acquisition et de l'automatisation de la lecture. Ce trouble affecte la vitesse et la précision en lecture. Il engendre donc souvent une lecture imprécise qui nuit grandement à la compréhension. Ces atteintes s'accompagnent toujours de difficultés en écriture, correspondant souvent à un trouble de l'écriture (dysorthographe) qui peuvent rendre très ardu le cheminement scolaire de ces jeunes partout où la lecture et l'écriture sont sollicitées (français, mais aussi mathématiques, sciences, histoire, etc.).

QU'EST-CE QUE LA DYSORTHOGRAPHIE?*

La dysorthographe est un trouble persistant de l'acquisition et de la maîtrise de l'orthographe. Il affecte principalement l'apprentissage et l'automatisation de la correspondance phonème graphème (correspondance de l'unité sonore à son unité écrite) ainsi que la capacité à se représenter visuellement

l'orthographe des mots. Ce trouble d'apprentissage engendre fréquemment des omissions (fagile pour fragile), des inversions (fargile pour fragile) et des substitutions de lettres et/ou de syllabes (vragile pour fragile) dans les mots écrits.

De façon générale, les troubles de l'orthographe sont souvent plus sévères, mais surtout persistent plus longtemps que les difficultés en lecture. Néanmoins, un individu peut être affecté d'un trouble spécifique de l'orthographe sans qu'il n'y ait de trouble de la lecture.

CANDIDAT AVEC DIAGNOSTIC DE DYSLEXIE ET DYSORTHOGRAPHIE

Un candidat qui a un trouble de dyslexie et dysorthographe est autorisé à passer les examens de sélection. Toutefois, aucune mesure particulière ni aucun accommodement n'est autorisé lors de la passation des examens, lors des tests de l'étape 3 ou s'il y a une éventuelle admission au programme. Le candidat doit se soumettre aux mêmes conditions que les autres participants et doit avoir un résultat

qui répond aux exigences du CQFA pour être admis à la troisième étape. Le candidat qui, malgré son diagnostic, performe suffisamment aux tests pourrait être admissible à la troisième étape. Les mêmes critères seront alors appliqués si le candidat est invité à participer à la troisième étape. Encore une fois, si le candidat arrive à un rendement suffisant, il pourrait être admis au programme.

Un candidat admis devra être capable de respecter les standards établis par le CQFA pour demeurer au programme.

* Source : Centre d'évaluation neuropsychologique et d'orientation pédagogique